



DECEMBRE 2020

RC-POS (20_POS_224) (min.)

RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES INFRASTRUCTURES LIEES AUX TRANSPORTS ET A LA MOBILITE chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Anne-Laure Botteron et consorts - Pour que le provisoire ne dure pas

1. PREAMBULE

La minorité de la commission est composée de Messieurs Jean-Luc Bezençon, Jean-François Cachin, José Durussel, Jean-Marc Genton, Denis Rubattel et du soussigné, rapporteur de minorité, Jean-François Thuillard

2. RAPPEL DES POSITIONS

Madame la postulante fait part de sa satisfaction de voir apparaître les bandes cyclables. Elle souhaite mener une réflexion sur un plus long terme et sur la manière de faire perdurer ces bandes cyclables. Elle met en évidence un gros point noir, la continuité de ces mesures à l'intérieur des localités au niveau local, ce qui empêche la cohérence du réseau. Son postulat englobe la mobilité au sens large et ne se limite pas seulement aux bandes provisoires installées par le canton.

3. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITE

La minorité de la commission n'est pas opposée aux vélos, mais estime que certaines mesures, prises rapidement et sans concertation, ne sont pas toujours adaptées à la situation. Des exemples sont cités. La cohabitation entre les vélos et les voitures n'est pas toujours aisée et le respect de chaque utilisateur pas toujours pris en compte. A ce stade et paradoxalement, les bandes cyclables créent plus d'insécurité qu'elles n'apportent de sécurité.

Le coût des mises en place de bandes cyclables ou de pistes cyclables pourrait être très élevé et évidemment à la charge du contribuable. Et c'est sans parler des réalisations avec les emprises sur les SDA.

Selon l'avis de la minorité, plutôt que de généraliser des marquages comme cela a été fait en 2020, il serait plus judicieux de pérenniser les axes de circulation largement utilisés par les cyclistes, tout en restant attentif à l'évolution de ce mode de transport, et le cas échéant de procéder à de nouveaux marquages.

La minorité estime que les déplacements à vélo sont beaucoup plus fréquents en agglomération, surtout pour des déplacements professionnels.

L'appréciation de la mise en place des bandes jaunes pendant l'été 2020 a été diversement appréciée au sein des exécutifs communaux de ce Canton. Ce postulat développe des ambitions d'un pays riche et dans le contexte économique actuel, il est difficile de soutenir toutes les demandes, en terme financier et législatif, de ce postulat.

Le risque que le provisoire dure existe.

Ce postulat comporte trop de points. Il s'agit de pérenniser, de subventionner, de modifier des lois, de mobilité douce qui englobe d'autres moyens de se déplacer qu'à vélo, de personnes à mobilité réduite et de construction.

4. CONCLUSION

La minorité de la commission recommande au Grand conseil de ne pas prendre en considération ce postulat. Froideville, le 8 décembre 2020.

Le rapporteur de minorité : (Signé) Jean-François Thuillard